



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2002

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 37^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 novembre 2002, à 10 heures

Président : M. Suazo. (Honduras)

Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (*suite*)

Point 87 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (*suite*)

Point 43 de l'ordre du jour : Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Point 90 : Formation et recherche

a) Université des Nations Unies

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (suite)

1. **M. Carpio Govea** (Venezuela) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.39 au nom du Groupe des 77 et de la Chine et appelle en particulier l'attention sur les paragraphes 3, 4, 5 et 6 du dispositif.

Point 87 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite)

Projet de résolution sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa septième session extraordinaire

(A/C.2/57/L.40)

2. **M. Vallenilla** (Venezuela) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.40 au nom du Groupe des 77 et de la Chine et appelle l'attention sur les cinquième et huitième alinéas du préambule. Il souligne que, dans son dispositif, le projet de résolution contient une série de directives concernant les travaux que doit poursuivre le PNUE pour contribuer aux programmes de développement durable tout en protégeant l'environnement.

Projet de résolution sur les activités entreprises pour préparer l'Année internationale de l'eau douce, 2003 (A/C.2/57/L.41)

3. **M. Alimov** (Tadjikistan) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.41 au nom de ses coauteurs, le Japon et la Fédération de Russie, et appelle l'attention sur le premier alinéa du préambule, ainsi que sur les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 7 du dispositif.

a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (suite)

Projet de résolution sur le Sommet mondial pour le développement durable (A/C.2/57/L.38)

4. **M. Vallenilla** (Venezuela) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.38 au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne l'importance du Sommet mondial pour le développement durable, tenu récemment à Johannesburg (Afrique du Sud), qui s'inscrit dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui ont eu lieu

depuis le début du nouveau millénaire. Il déplore que, 10 ans après la Conférence de Rio, le Programme de mise en oeuvre d'Action 21 n'ait pas progressé davantage. Il importe que la communauté internationale intensifie ses efforts pour accélérer la mise en oeuvre d'Action 21, selon le programme défini en 1992. L'intervenant appelle en particulier l'attention sur les deuxième, quatrième, cinquième, sixième et neuvième alinéas du préambule. S'agissant du paragraphe 1 du dispositif, concernant le rapport du Sommet, il se félicite qu'une version révisée, tenant compte des observations faites sur la forme, soit prévue. Le projet vise à lancer un processus qui devrait permettre d'accélérer la mise en oeuvre et le suivi d'Action 21 au cours des prochaines années.

Point 43 de l'ordre du jour : Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite)

5. **Le Président** rappelle que ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une série de consultations avec la Troisième Commission, dont le Président a estimé qu'il devrait être examiné par l'Assemblée générale en plénière, à sa cinquante-huitième session. Il propose donc à la Commission d'adopter une décision orale sur ce point, par laquelle l'Assemblée générale déciderait que le point 43 de l'ordre du jour, intitulé « Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants », serait examiné en séance plénière à sa cinquante-huitième session.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) déplore que le texte de cette décision n'ai pas été soumis par écrit à la Commission, conformément à la procédure établie.

8. **Le Président** dit que le texte de la décision sera consigné dans le compte rendu analytique de la séance en cours de la Commission.

9. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit qu'il accepte la décision en question mais rappelle que, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, tout texte soumis à l'approbation d'un organe de l'Assemblée doit être distribué dans toutes les langues officielles de l'ONU au plus tard la veille de la séance. Il espère qu'il en sera tenu compte à l'avenir.

Point 90 de l'ordre du jour : Formation et recherche
(suite)

a) Université des Nations Unies (A/57/589)

10. **M. Fomerand** (Directeur du Bureau de l'Université des Nations Unies à New York), présentant le rapport du Secrétaire général (A/57/589) concernant l'amélioration de la communication et de l'interaction entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies dit qu'il doit être examiné en conjonction avec celui du Conseil de l'Université des Nations Unies (A/57/31), dont une section entière traite du même thème.

11. Quatre domaines d'activité y sont passés en revue : la contribution de l'Université aux diverses conférences mondiales des Nations Unies; sa participation aux processus permanents de l'ONU, et en particulier l'appui apporté à la Deuxième Commission et au Conseil économique et social; les programmes de recherche de l'Université en matière de gouvernance, de paix et de sécurité, de développement durable et d'environnement; et la coordination et l'interaction entre l'Université et le système des Nations Unies.

12. Il ressort du rapport que l'Université n'a cessé de renforcer sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et d'accroître sa contribution à l'activité de l'Organisation. Par ailleurs, elle fait porter ses efforts sur les principaux centres d'intérêt de l'ONU et établit des mécanismes de nature à lui permettre de s'adapter à l'évolution des priorités de l'Organisation.

Organisation des travaux

13. **Le Président** dit que la Commission a achevé l'examen de toutes les questions qui lui avaient été renvoyées par l'Assemblée générale et que des consultations officieuses vont être engagées sur les projets de résolution qui n'ont pas encore été adoptés. Tout en reconnaissant la charge de travail considérable que la Commission doit assumer à la session en cours, il rappelle les dispositions qui ont été prises pour faciliter les consultations et négociations officieuses, en dépit des contraintes budgétaires, et demande aux délégations d'utiliser au mieux le temps imparti de façon que la Commission puisse terminer ses travaux le 6 décembre 2002, comme prévu.

14. **M. Vallenilla** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie le Président

pour les dispositions prises, qui leur ont grandement facilité la tâche. Le Groupe des 77 et la Chine s'engagent à faire tout leur possible afin que la Commission termine ses travaux dans le délai fixé.

15. **M. Christensen** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne, dit que sa délégation s'associe aux propos tenus par l'intervenant précédent, réaffirmant son appui aux efforts du Président, et souligne la nécessité de respecter la date limite fixée pour l'achèvement des travaux de la Commission.

16. *La séance est levée à 10 h 55.*